CONDITONS GENERALES DE VENTE
LES ECURIES DE PALHERES

Conditions de réservation et de paiement :

Votre réservation est définitive au paiement des arrhes (30%) non remboursables.
Le solde de la randonnée est payable 30 jours avant le départ. Le départ de la randonnée est garanti 15 jours avant par nos soins à partir d'un minimum de 3 cavaliers.

Si jamais nous ne pouvons garantir le départ, nous nous engageons à vous proposer d'autres dates. Si ces dates ne vous conviennent pas, suite à une annulation de notre fait, nous vous remboursons intégralement la randonnée sans autre frais.

En cas d'annulation de votre fait :
L'exigence de nos fournisseurs (prestataires locaux, hébergeurs ou autres) ainsi que les délais de règlement qui nous sont imposés par ceux-ci, nous imposent la perception de frais d'annulation précisés en dessous selon la date de l'annulation. Le remboursement des sommes versées par l'acheteur interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit, en fonction de la date d'annulation, par rapport à la date du voyage.
Barème des frais applicables :

- Plus de 60 jours avant la date de départ : 30 % du montant total des prestations,
- De 60 à 31 jours avant le départ : 50 % du montant total des prestations,
- De 30 à 15 jours avant la date de départ : 100 % du montant total des prestations.

Les frais d'assurances ne sont pas remboursables.

Toutes les informations contenues sur le site Internet, ou toute offre écrite définie comme étant « l'offre préalable » constituent l'information préalable telle que définie aux articles L.211-9, L211-10, R.211-4 et R.211-5 du Code du tourisme et peuvent faire l'objet de modifications. L'acheteur doit impérativement prendre connaissance des présentes conditions particulières et générales de vente.
Les présentes conditions de vente s'appliquent à l'ensemble des séjours et randonnées Les Ecuries de Palhères. Elles font partie intégrante au contrat conclu avec Les Ecuries de Palhères. La commande est régie par les conditions de vente en vigueur au jour de la passation de commande et l'acheteur reconnaît le caractère obligatoire des présentes conditions de vente.
Les présentes conditions de vente sont accessibles à tout moment via le lien « Conditions de vente » sur le site Internet Des Ecuries de Palhères ou bien, elles peuvent être obtenues sur simple demande adressée au siège social Les Ecuries de Palhères, 48300 Rocles.
Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1er avril 2018. Le présent préambule est partie intégrante au contrat.

LES COCONTRACTANTS

Les Ecuries de Palhères agissent en tant qu'organisateur et vendeur des voyages proposés.
Les Ecuries de Palhères est une E.I au nom de SILLERE ERIC, dont le siège social est situé à lieu dit Palhères 48300 ROCLES.
Les Ecuries de Palhères ont souscrit auprès de la compagnie GROUPAMA assurance.

Acheteur : désigne toute personne qui réserve, commande et/ou achète une prestation proposée par Les Ecuries de Palhères, telle que la fourniture de voyages forfaitaires, que ceux-ci soient proposés sous forme de packages ou de voyages sur mesure.

DURÉE DE L'OFFRE

Les offres de vente de voyages proposées par le site des Ecuries de Palhères sont régies par les présentes conditions de vente. Elles sont normalement valables tant qu'elles demeurent en ligne, jusqu'à épuisement des places disponibles. Elles peuvent varier en temps réel. En cas d'indisponibilité du voyage ou séjour commandé, l'acheteur en est informé conformément aux dispositions issues de la réglementation de la vente de voyages.

Langage utilisé pour tous les produits présentés : français.
ACHETER UN VOYAGE

Passation de commande
L'acheteur peut passer une commande directement soit sur le site lesecuriesdepalheres.fr par le lien contact, soit par téléphone précisé sur le site concerné.

Capacité à contracter
L'acheteur reconnaît avoir la capacité de contracter, c'est-à-dire avoir la majorité légale, d'être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. L'acheteur garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par ses soins ou tout autre membre de sa famille.

Avertissement : Rappel des termes de l'article 313-1 du Nouveau Code pénal français : « L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 37500 € d'amende. »

Absence de droit de rétractation
En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.
Le site est disponible sur la base d'un service « en l'état » et n'est accessible qu'en fonction de sa disponibilité.
Les Ecuries de Palhères n'est en aucun cas responsable si, en raison des opérations de maintenance du site ou pour des raisons qui lui sont indépendantes, l'utilisateur ne peut accéder au site, ou si cet accès est interrompu, à quelque moment que ce soit, ou si un quelconque défaut, indépendant de sa volonté, empêche de réaliser une opération.
Les Ecuries de Palhères ne garantit pas que le site soit exempt de virus informatiques ni d'autres anomalies indépendants de sa volonté.
Les informations contenues sur le site ont fait l'objet de la plus grande attention. Toutefois, certaines erreurs peuvent se produire dans la description des prestations et/ou dans les prix entre la publication et la diffusion des informations.

Étapes à suivre pour la conclusion du contrat
L'acheteur choisit le ou les produits souhaités, il remplit la fiche de réservation et l'envoie par voie postale accompagné des arrhes. Il indique les renseignements concernant le contractant et les participants.
Attention : les informations serviront pour l'émission des documents de facturation et contrats. Toute erreur sur le nom, prénom ou autres informations essentielles relève de la seule responsabilité de l'acheteur. La responsabilité Des Ecuries de Palhères ne pourrait être engagée sur ce fondement.
L'acheteur doit préciser s'il existe des remarques particulières et il doit impérativement prendre connaissance de l'ensemble des conditions de vente.

Confirmation de la vente
Par courrier électronique ou sms, Les Ecuries de Palhères envoient un accusé de réception indiquant que la réservation est enregistrée. Les Ecuries de Palhères transmettent à l'acheteur la confirmation de commande rappelant les éléments essentiels (le service réservé, le prix, la quantité, la date de voyage, noms du bénéficiaire de la prestation etc.). En l'absence d'un tel document, la réservation n'aura pas été prise en compte. Conformément à l'article 1369-5 du Code civil, la commande et la confirmation de commande sont considérées comme reçus lorsque les parties auxquelles ils sont adressés peuvent y avoir accès.
L'acheteur doit s'assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation et consulter régulièrement sa boîte électronique. Si l'acheteur transmet des coordonnées erronées dans l'un des éléments de sa commande, Les Ecuries de Palhères ne saurait voir sa responsabilité engagée. Toute légèreté ou négligence de l'acheteur ne pourra être imputable aux Ecuries de Palhères. En cas d'inscription de dernière minute (- de15 jours avant le départ), cette confirmation peut se faire par téléphone, l'arrivée du client sur place indiquera l'accord explicite de nos Conditions Générale de Vente.

Suivi de la commande
Tel qu'il est visé à l'article L.121-18, III du Code français de la consommation, le suivi de l'exécution de commande s'entend de l'envoi de l'e-mail de confirmation de la commande à la réception par le client des documents nécessaires à l'exécution effective de la commande. Le suivi ne peut s'appliquer pour les inscriptions à -15 jours du départ.

Suivi de la prestation
Conformément aux exigences de l'article L.212-20-3 du Code français de la consommation, la date limite d'exécution de

la prestation dans un contrat ayant pour objet la vente de voyages à forfait correspond à la date de départ du voyage.
Les prix forfaitaires sont assimilés à des produits finis. Aucune contestation en matière de prix ne sera admise au retour. Il convient donc de les acheter comme tel en jugeant si les prix sont conformes à vos attentes.

Prix

Tous les prix sont affichés en euros.
Sauf mention contraire dans la description de l'offre, les prix forfaitaires ne comprennent pas :

- Les suppléments spécifiques figurant en regard de chaque programme de voyage tels qu'excursions, prolongations de séjour etc.
- L'acheminement depuis les villes de province ou depuis l'étranger.
- Les assurances facultatives non remboursables.

Révision des prix

Conformément aux règles légales applicables, le prix de votre voyage peut être modifié jusqu'à 30 jours avant la date de votre départ en fonction des variations affectant la part des devises révisables, lorsqu'une partie des prestations est facturée aux Ecuries de Palhères en monnaie étrangère et qui peut avoir une incidence sur le prix des voyages. Il est convenu que la part de devises révisables représente 40 % du total du prix de nos forfaits.
Devise de référence : Euros.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Par virement bancaire

Les Ecuries de Palhères acceptent avec certaines réserves, les règlements par virement bancaire en euros exclusivement. Le virement doit impérativement être confirmé par la banque émettrice. Cette confirmation de virement doit être adressée aux Ecuries de Palhères. Cette confirmation de virement doit faire mention du nom, prénom de l'acheteur. Elle doit être transmise avant le jour de la date d'option ; l'option étant définie comme la date butoir à laquelle le dossier de réservation provisoire est clos.
Attention : Si l'acheteur est domicilié en dehors du territoire français (adresse postale ou adresse électronique), si l'établissement bancaire auprès duquel doit être fait le paiement est situé en dehors du territoire français, le règlement pourra alors être effectué par virement bancaire. Les frais relatifs à cette opération restent à la charge du client.

Par chèque bancaire

L'acheteur établit son chèque d'acompte pour valider son inscription à l'ordre des Ecuries de Palhères et l'expédie à l'adresse suivante :
Les Ecuries de Palhères 48300 ROCLES - France.

L'inscription est validée une fois le transfert du montant du chèque effectué sur le compte Les Ecuries de Palhères.
Le chèque pour le règlement du solde doit être réceptionné par Les Ecuries de Palhères 30 jours avant le départ du voyage. Une fois le transfert du solde effectué sur son compte, Les Ecuries de Palhères en accuse réception.
L'inscription est effective dès la réservation. Un paiement complet des arrhes est exigé au moment de la réservation. Le règlement étant une condition essentielle du contrat, la commande sera annulée pour défaut de paiement. Avant réception et encaissement du paiement complet de l'acompte, Les Ecuries de Palhères ne sont pas tenues d'exécuter la prestation. Toutefois, l'acheteur est responsable du paiement de tous les montants convenus pour les produits ou services commandés.
Le non-respect par l'acheteur des conditions de paiement sera considéré par Les Ecuries de Palhères comme une annulation demandée par l'acheteur.
Dans le cas où le paiement se révélerait être irrégulier, incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, la vente des prestations réservées serait annulée, les frais en découlant étant à la charge de l'acheteur qui ne pourra en aucun cas se prévaloir de cette annulation de son fait.

Validation de la réservation, versement des arrhes

Sauf disposition contraire des conditions particulières à chaque programme, Les Ecuries de Palhères reçoivent de l'acheteur au moment de la réservation une somme égale à 30 % du prix du voyage.

Règlement du solde du voyage

Sauf disposition contraire figurant en regard d'un programme particulier, le paiement du solde intervient 30 avant la date de départ. L'acheteur n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

Commande passée moins de 30 jours avant le départ

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, le paiement de la totalité du prix est immédiatement exigible.

Options
Une option provisoire est possible. Elle ne pourra pas être prolongée sauf accord Des Ecuries de Palhères et devra être confirmée avant sa date d'échéance.

Modifications
Toute demande de modification ou d'annulation de la commande devra parvenir impérativement aux Ecuries de Palhères par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception soit à l'adresse suivante : Les Ecuries de Palhères 48300 ROCLES, ou par courrier électronique à : contact@lesecuriesdepalheres.fr
Par courrier électronique, Les Ecuries de Palhères transmettront à l'acheteur la confirmation de la demande de modification ou de l'annulation. En l'absence d'un tel document, la réservation n'aura pas été prise en compte. L'acheteur doit s'assurer de la bonne réception du courrier électronique de confirmation et consulter régulièrement sa boîte électronique.

Du fait du vendeur
Dans l'hypothèse d'une éventuelle modification substantielle du voyage et/ou du prix, Les Ecuries de Palhères s'engagent à en avertir l'acheteur dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Sera considérée comme étant substantielle une hausse de prix supérieure à 5% du prix.
L'acheteur aura alors la possibilité, en cas de modification substantielle du voyage :

- soit résilier la vente et obtenir, sans avoir à ne verser aucune indemnité à Les Ecuries de Palhères, le remboursement immédiat de toutes les sommes versées. La résiliation devra alors être notifiée aux Ecuries de Palhères par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et ceci, dans un délai de 7 jours à compter de la rédaction de l'écrit confirmant l'annulation.
- soit accepter la modification de forfait et/ou de prix proposée par Les Ecuries de Palhères. Dans cette hypothèse, un avenant au contrat précisant les modifications apportées sera alors validé par les parties.

Annulation pour nombre insuffisant de participants
Les Ecuries de Palhères peuvent être amenées à annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis et précisé dans toutes les offres de randonnées. Cette décision sera communiquée au plus tard 15 jours avant la date de départ prévue. Les Ecuries de Palhères rembourseront les sommes que vous auriez versées sans autre indemnité. Des solutions alternatives équivalentes seront aussi proposées.

Du fait de l'acheteur
Frais de modification
Toute modification du fait de l'acheteur, postérieure à son inscription, fera l'objet de la perception par Les Ecuries de Palhères de frais de dossier d'un montant de 50 €.

Cession du contrat à un tiers
Tant que le contrat n'a produit aucun effet l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit strictement les mêmes conditions que lui pour effectuer la randonnée.
Le cédant doit informer Les Ecuries de Palhères, de la cession du contrat par courrier recommandé avec avis de réception au plus tard sept (7) jours avant la date de départ du voyage. Il doit indiquer l'état civil (nom – prénom – âge) et l'adresse complète du/des cessionnaires et des participants à la randonnée en justifiant que ceux-ci remplissent exactement les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage.

Frais d'annulation
L'exigence des fournisseurs (prestataires locaux, hébergeurs ou autres) ainsi que les délais de règlement qui sont imposés par ceux-ci, imposent la perception de frais d'annulation d'autant plus importants que la date de départ est proche.
Le remboursement des sommes versées par l'acheteur interviendra sous déduction des montants précisés ci-dessous à titre de dédit, en fonction de la date d'annulation, par rapport à la date du voyage.

Barème des frais applicables

- Plus de 60 jours avant la date de départ : 30 % du montant total des prestations.
- De 60 à 31 jours avant le départ : 50 % du montant total des prestations.
- De 30 à 15 jours avant la date de départ : 100 % du montant total des prestations.
- Les frais d'assurances ne sont pas remboursables.

Attention : En raison des conditions tarifaires applicables, certains produits ou prestations spécifiques ne peuvent faire l'objet d'aucune modification ou annulation. Ces conditions sont précisées avant l'inscription, et sont confirmées par écrit dans la facture. Dans ces hypothèses, les sommes versées ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement et Les

Ecuries de Palhères ne pourraient voir sa responsabilité engagée sur ce fondement.
L'annulation ou la modification de la commande pour quelque raison que ce soit ne dispense pas l'acheteur du paiement des sommes dont il est redevable auprès des Ecuries de Palhères.

LES ASSURANCES

- Aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés par Les Ecuries de Palhères.
- Vous avez la possibilité de prendre une licence de la FFE à votre arrivée.

La licence verte valable 30 jours est possible si vous ne souhaitez pas prendre une licence à l'année. Vous trouverez le contenu de la garantie à cette adresse : http://www.pezantassure.fr/pdf/pezant/equi/2019/garanties_licence.pdf

Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle pour Les Ecuries de Palhères
Les Ecuries de Palhères ont souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle. Cette assurance couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à des clients, à des prestataires de service ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité d'organisme de voyage.

RÉCLAMATIONS, APRÈS-VENTE

Telle qu'elle est visée à l'article L.121-19, § 3 du Code de la consommation. C'est le suivi assuré par le service relation client, une fois la prestation réalisée.
Conformément à l'alinéa 12 de l'article R.211-6 du Code du tourisme, toute réclamation devra être transmise aux Ecuries de Palhères par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur et dans les meilleurs délais. Passé ce meilleur délai, le dossier ne pourra être traité avec la même diligence.
Elles seront adressées à Les Ecuries de Palhères 48300 Rocles– France.
Pour que Les Ecuries de Palhères puissnte assurer un traitement rapide et efficace de la demande, il est impératif de transmettre l'ensemble des justificatifs nécessaires. Seules les réclamations relatives au contenu du contrat liant les parties et les obligations contractuelles à la charge des professionnels de la vente de voyages seront prises en compte.
La durée de traitement des réclamations dépend des réponses des prestataires.

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Responsabilité
Les Ecuries de Palhères est responsable « de plein droit » à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Les Ecuries de Palhères peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

Exclusion
ATTENTION : Les Ecuries de Palhères se réservent le droit de refuser ou de mettre un terme au séjour ou à la randonnée pour tous clients :

- N'ayant pas un niveau équestre suffisant pour effectuer la randonnée.
- Qui mettrait la sécurité du groupe en péril, et ce même pendant la randonnée.
- Ayant une attitude agressive ou désinvolte avec le groupe, les chevaux ou le guide.

Cette exclusion qui peut être effective à tout moment ne donnera lieu à aucun dédommagement financier ou autre.

A noter que si un cavalier souhaite arrêter sa randonnée pour un quelconque motif de son fait en cours de séjour, aucun remboursement ne pourra être demandé, et des frais de rapatriement seront appliqués en supplément.

Photos et illustrations
Les Ecuries de Palhères fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos et des illustrations permettant à l'acheteur d'avoir un aperçu des prestations proposées. Ces photos et illustrations ont pour objet de donner une idée de l'environnement dans lequel se déroulent les prestations mais ne sauraient engager Les Ecuries de Palhères au-delà de

cet objet.
Tout non consentement au droit à l'image devra être stipulé par écrit par vous même avant le départ de la randonnée.

Propriété intellectuelle
Tout le contenu du site et tous les droits de propriété intellectuelle sont la propriété des Ecuries de Palhères.

Preuve
Il est expressément convenu que les données conservées dans le système d'information des Ecuries de Palhères ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou électronique conservées par Les Ecuries de Palhères constituent des preuves et si elles sont produites comme moyens de preuve par Les Ecuries de Palheres dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Dispositions diverses
Le fait que Les Ecuries de Palhères ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes conditions de vente ne pourra être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.
Dans le cas où l'une des dispositions des conditions de vente serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante. Dans ce dernier cas, les parties négocieront son remplacement par une disposition ayant un effet économique équivalent.

Informatique et liberté
Selon les termes de la loi 78-17 dite Informatique et Libertés, l'acheteur est informé que sa commande fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Ces informations permettent à Les Ecuries de Palhères ainsi qu'aux prestataires, de traiter et d'exécuter la commande. Le droit d'accès et de rectification garanti par la loi s'exerce auprès Des Ecuries de Palhères, par courrier et en justifiant de votre identité, à Les Ecuries de Palhères 48300 ROCLES- France ou par mail à l'adresse suivante : contact@lesecuriesdepalheres.fr

Litige
Les conditions de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux français.
Les Ecuries de Palhères s'engagent à mettre en œuvre préalablement à toute intervention judiciaire des processus de règlement amiable du litige par la négociation, la médiation ou l'arbitrage.